



## Programmation d'un ravalement de façade

Par **Dom83**, le **15/07/2010** à **18:12**

Bonjour,

Dans le cadre de la préparation de notre prochaine AG, de nombreux propriétaires se demandent si il est possible de constituer une réserve d'argent gérée par notre SYNDIC afin de planifier un ravalement de façade. Si cette solution est envisageable , nous la soumettrons au vote lors de cette assemblée ...

Dans l'attente de vos réponses  
Bonne réception  
Cdl  
DD

Par **dobaimmo**, le **15/07/2010** à **18:20**

Bonjour

c'est tout à fait possible. il s'agit de voter des provisions en vue de travaux non encore votés mais programmés dans les années à venir.  
on s'aperçoit souvent que les copropriétaires ne sont pas souvent d'accord, préférant gérer eux mêmes leur argent et non se faire imposer des économies forcées qui ne leur rapportent pas.

cordialement